



**ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**

**Comité Central (CSE C)
Du 24 novembre 2020
LA CGT VOUS INFORME**

Tréville le 25 novembre 2020

**INCENDIE DE REYRIEUX
INTERESSEMENT
COVID**

Nouvelle réunion extraordinaire du CSE central (en visio)

REYRIEUX :

Les salariés de Reyrieux sont désormais en chômage partiel et touchent à ce titre 70 % de leur salaire brut. Ce taux passera à 60 % en janvier. Ce qui est totalement inacceptable.

La CGT a rappelé la demande unanime des syndicats d'anticipation de la fermeture de la base

et d'allongement du congé de reclassement afin d'éviter de mettre les salariés sur la paille en cette période extrêmement compliquée pour eux et leurs familles.

La direction dit réfléchir à toutes les possibilités mais il sera impossible de ne pas appliquer la même date de fin d'activité à tous les salariés. Pour info, beaucoup de salariés ont « choisi » d'aller travailler en task-force sur



SQF ou en détachement chez un prestataire externe pour maintenir leurs revenus.

Faute de réponse positive sur la fermeture anticipée, la CGT a demandé à la direction de compléter le salaire de tous les salariés en chômage partiel afin de maintenir leurs revenus.

La prime d'intéressement sera maintenue.

Les causes de l'incendie ne sont toujours pas connues, l'enquête se poursuit.

Intéressement :

La direction a présenté les résultats à fin octobre qui sont globalement plus favorables que l'an passé à la même date.

Plusieurs élus se plaignent néanmoins du budget cout colis de leur établissement qui ne leur permet pas d'atteindre le critère. La CGT a rappelé que sans donner la possibilité aux syndicats signataires de l'accord de négocier les budgets, leur signature de l'accord est

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : [http://cgt-intermarche.over-blog.com/et surhttps://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/](http://cgt-intermarche.over-blog.com/et_surhttps://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/)

déloyale. L'idée commence à faire son chemin parmi les autres syndicats... Mais ce sera encore long avant de négocier un 14^{ème} mois garanti pour tous les salariés chaque année. La CGT a souligné quelques incohérences sur les résultats comme des bonus obtenus sans raisons apparentes. La direction va regarder. Pour la CGT il ne faut pas que la direction annonce de faux résultats favorables pour éviter un conflit et finalement dire en janvier qu'ils se sont trompés. La CGT a compris depuis longtemps que l'intéressement est avant tout une prime anti grève.

COVID :

La direction a rappelé que toutes les mesures mises en place en mars dernier continuaient de s'appliquer (lingettes, masques obligatoires, gel hydro alcoolique, distanciation, lissage des entrées et sorties, cellule psychologique, ...). Aucune sanction sur ces thèmes-là depuis mars.

Le nombre de cas positifs est en évolution avec 60 cas avérés cette semaine et plus de 90 cas guéris depuis le début de l'épidémie.

Gros débat autour des trois jours de carence non décomptés pour les cas contacts mais décomptés pour les arrêts maladie ; Ce qui est totalement incompréhensible. Certes c'est le gouvernement qui a fixé ces règles mais rien n'empêche la direction de prendre ces journées à sa charge. Devant le refus de la direction, la CGT l'a mise en garde sur les risques de clusters importants qui peuvent en résulter, certains salariés risquant de cacher leur maladie ne pouvant se permettre de perdre 3 jours de salaire. Pour 200 € pour quelques salariés, la direction prend le risque d'avoir des dizaines de malades plus ou moins graves.

La direction a par contre accepté de prendre en compte la demande de décompter les absences pour cas contacts inférieures à 7 jours pour ne pas impacter le critère d'intéressement. Mais cela ne permettrait qu'à deux établissements de déclencher ce critère. Sur le télétravail, la direction ne l'impose pas car les salariés ont généralement mal vécu le premier confinement et préfèrent venir sur base.

La CGT a demandé à la direction de faire comme Leclerc qui a annoncé son souhait de reverser 25 % des bénéfices de 2020 à ses salariés.

CSSCT centrale :

Le CSE C souhaitait mandater la CSSCT Centrale sur les risques d'incendie sur les nouvelles bases. Pour rappel, trois bases mixtes ont été évacuées au moins une fois suite à un départ d'incendie peu après leur ouverture.

La direction accepte d'organiser une réunion de la CSSCT C début décembre si les membres en font la demande mais il n'y aura pas d'expert et pas de possibilité de se rendre sur les sites, la direction indiquant que ces missions reviennent aux CSSCT des établissements concernés.

Pour la CGT sans se rendre sur place, il n'est pas possible de faire un travail correct.

Prochaine réunion : ordinaire les 17 et 18 décembre

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/et-surhttps://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/>

